

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 juin 2021

PLFR POUR 2021 - (N° 4215)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 162

présenté par

M. Castellani, Mme Pinel, M. Charles de Courson, M. Pancher, Mme De Temmerman,
M. Acquaviva, M. Clément, M. Nadot, M. Simian, M. Lassalle, M. Molac,
Mme Frédérique Dumas, Mme Dubié, M. Colombani, M. François-Michel Lambert, M. Falorni et
Mme Wonner

ARTICLE 5**ÉTAT B****Mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	Autorisations d'engagement suppl. ouvertes	Autorisations d'engagement annulées	Crédits de paiement suppl. ouverts	Crédits de paiement annulés
Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture	+86 000 000	0	+86 000 00 0	0
Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation	0	0	0	0
Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture	0	+86 000 000	0	+86 000 00 0
TOTAUX	+86 000 000	+86 000 000	+86 000 00 0	+86 000 00 0
SOLDE		0		0

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement de crédit permet d'accentuer l'effort budgétaire proposé par le Gouvernement pour accompagner les agriculteurs en particulier face à l'épisode de gel d'avril dernier.

Les effets du dérèglement climatique font que ces aléas (gel, grêle ou sécheresse) sont de plus en plus fréquents et violents pour le secteur agricole. Ces aléas sont d'autant plus difficiles à supporter que seuls 30 % des fermes sont assurées.

Sur l'ensemble de nos territoires, nos agriculteurs en appellent à l'aide de l'État. Les efforts déployés par les agriculteurs n'ont pas été suffisants, des parcelles entières ont été dévastées, cela concerne la viticulture, l'arboriculture mais également le maraîchage.

Face à cet épisode, le Gouvernement avait promis une « réponse ferme et massive ». L'ouverture totale proposée sur la mission Agriculture (350M) est conséquente, mais elle est encore loin des enjeux. Le premier ministre avait annoncé un effort d'un milliard d'euros.

Cet amendement permet donc de porter l'ouverture sur le programme 149 Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture, de 314M (AE et CP) à 400M (AE et CP). L'ouverture a lieu à l'action 22 Gestion des crises et des aléas de la production agricole.

Pour respecter les impératifs fixés par la LOLF, une annulation de crédits d'un même montant est effectuée sur le programme 215 Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture, à l'action 01 Moyens de l'administration centrale (titre 2).